

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 avril 2014

à 20H30

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 avril 2014,
- Vote du taux des impôts locaux 2014,
- Vote du budget 2014 de la commune d'Annot et de ses budgets annexes, Régie eau et assainissement, Régie des pompes funèbres et Lotissement la Ribière,
- Modification du tableau des effectifs,
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs,
- Acquisition du campus Platon,
- Acquisition et cession de l'accès au chemin de la Beïte,
- Contrat d'axe Chemins de fer de Provence,
- Questions diverses,
- Informations diverses.

Présents : Jean BALLESTER, Jean FENOUIL, Antoine JORNET, Françoise SENEZ, Christine PIACENTINO, Marion COZZI, Tiffany OPRANDI, Vincent NAVARI, Jean MAZZOLI, Nelly TRIBOULOT, Francis KUHN, Michèle VIOTTI-AGOSTINI, Philippe RIGULT

Absents :

Procurations : Bernard VIGLINO à Antoine JORNET, Andrée TYTGAT à Christine PIACENTINO.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 13 à l'ouverture de la séance à 20h35, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Jean MAZZOLI a été nommé pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17/04/2014

Le Maire rappelle à l'assemblée que ce procès-verbal a été adressé à chacun le 23 avril dernier. Il indique qu'une demande de modification écrite a été faite par Monsieur KUHN, Monsieur RIGAULT et Madame VIOTTI-AGOSTINI. Il n'y a pas de remarque en séance. Le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer sur le compte rendu tel qu'il a été adressé à l'ensemble des membres du conseil.

VOTE : POUR 12 CONTRE 3 ABSTENTION

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2014

Le budget 2014 de la commune a été bâti avec des taux d'imposition des trois taxes directes locales qui resteront les mêmes qu'en 2013. De fait à taux constant le produit attendu cette année est le suivant :

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2014 sont :

- Taxe d'habitation	1.611.000
- Taxe foncière bâtie	1.279.000
- Taxe foncière non bâtie	10.900
- CFE	271.500

Les taux proposés pour 2014 sont :

- Taxe d'habitation	20.74 %
- Taxe foncière bâtie	30,55 %
- Taxe foncière non bâtie	94.37 %
- CFE	23.85 %

Ce qui apporte au budget communal :

- Taxe d'habitation	334.121,00 €
- Taxe foncière bâtie	390.735,00 €
- Taxe foncière non bâtie	10.286,00 €
- CFE	64.753,00 €

Soit un total de 799.895,00 €

Monsieur KUHN demande le report in extenso dans le présent compte rendu de l'intervention écrite dont il fait lecture (cf. pièce jointe)

Monsieur le Maire fait observer que le maintien des taux de la fiscalité locale permet de faire face aux investissements envisagés: opération campus, réhabilitation de la piscine...C'est un choix politique.

Monsieur RIGAULT estime que le budget est bancal.

Le Maire demande au conseil municipal

- d'adopter les taux ainsi proposés pour 2014.

VOTE : POUR 12 CONTRE ABSTENTIONS 3

**VOTE DU BUDGET 2014 DE LA COMMUNE D'ANNOT ET DE SES BUDGETS ANNEXES
REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT, REGIE DES POMPES FUNEBRES,
LOTISSEMENT LA RIBIERE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MAZZOLI pour la présentation des budgets de la commune. Celui-ci rappelle que ces budgets ont été soumis à l'avis de la commission des finances, jeudi 24 avril dernier à 20h30.

Il rappelle également que le vote des budgets est proposé par chapitre et non par article.

Après la reprise des résultats antérieurs, la prise en compte des affectations de résultats, et le vote des taux des impôts locaux ainsi que de la redevance eau et assainissement, les budgets pour 2014, s'équilibrent, en recettes et en dépenses comme suit :

1) Pour le Budget Principal (Restes à réaliser compris)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2.559.200,23 €
Recettes : 2.559.200,23 €

Dépenses : 2.559.200,23 €

011 Charges à caractère général : 894.187,19 € (dont 310 k€ travaux de voirie Bâtiment)
012 Charges de personnel : 515.546,72 €
65 Autres charges de gestion courante : 229.110,82 € (SDIS, OT, Asso, dotations budgets,...)
66 Charges financières : 90.841,89 € (intérêts d'emprunts)
67 Charges exceptionnelles : 1.500,00 €
022 Dépenses imprévues : 64.347,61 €
014 Atténuations de produits : 9.166,00 €
Total des dépenses réelles : 1.804.700,23 €

023 Virement à la section d'investissement : 750.000,00 €
042 Opérations d'ordre : 4 500,00 €

Recettes : 2.559.200,23 €

70 Produits services : 40.195,00 € (dont Piscine et Ecole de musique)
73 Impôts et taxes : 992.424,00 € (Impôts, droits de place, taxe additionnelle)
74 Dotations et participations : 581.238,00 €
75 Autres produits de gestion courante : 160.200,00 € (loyers)
76 Produits financiers : 72,61 €
77 Produits exceptionnels : 5.425,00 €
002 Résultat reporté : 774.645,62 €
013 Atténuations de charges : 5.000,00 €

Ce budget de fonctionnement prévoit une dépense de 50 000 € pour études et lancement de la rénovation de la piscine.

Il permet également au compte 61523 d'afficher 160 000 € de travaux d'entretien sur les voies et réseaux et au compte 61522 150 000 € de travaux d'entretien sur les bâtiments communaux. Ces montants permettront de régler 66853, 65 € de factures datées de mars 2014 ; reçues en avril, correspondant à des travaux effectivement réalisés durant l'année 2013. La commission des travaux devra donc intégrer dans son programme le fait que ces montants viennent en déduction de l'inscription budgétaire.

Le receveur municipal consulté sur cette question suite à la réunion de la commission des finances précise que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas soumises à l'obligation de rattachement des charges et produits de l'exercice.

Le chapitre 12 tient compte de la titularisation de Monsieur André DAVID au poste de secrétaire général et permet d'envisager le remplacement de Paule DEBRABANDERE, professeur à l'école de musique, qui prendra sa retraite cet été.

Le compte 66111 correspondant aux intérêts de la dette à hauteur de 90 841,89 € représente 3.55 % des dépenses de fonctionnement prévues en 2014. La commune d'Annot présente donc une dette tout à fait relative et parfaitement supportable par son budget de fonctionnement.

Le montant prévu pour les subventions aux associations passe de 15 000 € à 18 000 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur MAZZOLI en réponse à une question de la commission des finances concernant l'écart au compte 74835 relatif aux exonérations de la taxe d'habitation, signale que la somme de 48 284 € portée au BP 2014 correspond à la notification des services fiscaux et qu'elle inclut aussi les exonérations de CFE et de taxe foncière alors que le document du compte administratif en affiche la ventilation. Ainsi en 2013 le total des exonérations s'est élevé à 46 112 €.

Plus généralement, Monsieur MAZZOLI concernant l'ensemble des recettes de fonctionnement, récuse l'affirmation selon laquelle ces recettes auraient été sous estimées, l'essentiel des sommes portés au budget correspondent en effet aux notifications des services fiscaux et des services de la Préfecture.

Monsieur le Maire, concernant la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), informe le conseil qu'après entretien avec Monsieur COZZI au sujet de la baisse des recettes acquittées par l'entreprise, il attend une explication de la direction.

Section d'Investissement (y compris RAR et solde d'exécution)

Dépenses : **1.436.252,70 €**

Recettes : **1.436.252,70 €**

Dépenses : **1.436.252,70 €**

Reste à réaliser sur divers programmes : 332.437,55 €

Nouvelles Dépenses d'équipement: 697.000,00 €

Charges financières : 305.814,00 €

Dépenses imprévues : 101.001,15 €

Recettes d'Investissement : **1.436.252,70 €**

Reste à réaliser sur divers programmes : 278.237,18 €

FCTVA : 174.600,00 €

Excédent de fonctionnement 2013(1068) : 70.572,13 €

Virement de la section de fonctionnement : 750.000,00 €

Opération d'ordre : 4 500,00 €

Produits de cessions d'immobilisations : 93.324,56 €

Solde d'exécution positif : 65.018,83 €

Le compte 1641 correspond au capital de la dette. Avec un montant de 110 000 €, il représente 7.65 % des dépenses d'investissement pour 2014, confirmant ainsi que la commune d'Annot présente une dette tout à fait relative et parfaitement supportable par son budget.

Cette section d'investissement porte la création de trois nouvelles opérations: Campus Européen Platon avec une inscription de 200 000 €, passerelle de la Vaire avec une inscription de 20 000 € et création d'une maison des arts et traditions avec une inscription de 40 000 €.

La somme de 194 314 € qui a fait débat lors de la commission des finances, correspond au budget du lotissement la Ribière. Il s'agit de la différence entre la valeur du terrain viabilisé à hauteur de 350 794 € et des trois ventes de parcelles engagées pour 156 480 €.

Suite à la rencontre de ce jour avec le receveur municipal, Monsieur MAZZOLI apporte la réponse à une question posée en commission des finances au sujet des restes à réaliser: il n'y a pas lieu de reprendre sur l'exercice 2014 la somme de 200 000 € correspondant à un prêt relais relatif aux subventions obtenues sur le dossier d'aménagement du site des grès qui arrivera à échéance en 2015. Il faudra simplement prévoir ce remboursement l'année prochaine au compte 1641.

Monsieur KUHN demande le report in extenso dans le présent compte rendu de l'intervention écrite dont il fait lecture (cf. pièce jointe). Il regrette que les budgets de la commune soient votés alors que les commissions n'ont pas encore travaillé, ce qui ne leur donne aucune marge de manœuvre. Monsieur le Maire lui répond que c'est la conséquence du peu de temps qui nous est donné, les budgets devant être votés avant le 30 avril. Monsieur MAZZOLI estime, quant à lui, que les commissions ont au contraire une véritable base de travail qui va leur permettre d'engager leur réflexion de façon très concrète.

VOTE : POUR 12 CONTRE ABSTENTIONS 3

2) Pour le Budget de l'Eau et de l'Assainissement (Restes à réaliser compris)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 361.060,11 €

Recettes : 361.060,11 €

<u>Dépenses :</u>	361.060,11 €	
011 Charges à caractère général :	116.193,93 €	
65 Autres charges de gestion courante	7.200,00 €	
66 Charges financières :	131.640,15 € (intérêts d'emprunts)	
67 Charges exceptionnelles :	1 500,00 €	
022 Dépenses imprévues :	10.218,49 €	
<u>Total des dépenses réelles :</u>	266.752,57 €	} 361.060,11 €
042 Opérations d'ordre :	35 700,00 €	
023 Virement à la section d'investissement :	58.607,54 €	
<u>Recettes :</u>	361.060,11 €	
70 Produits services :	258.500,00 €	
74 Subventions d'exploitation :	35.000,00 €	
042 Opérations d'ordre :	7.157,00 €	
002 Excédent 2013 :	60.403,11 €	

Section d'Investissement (y compris RAR et solde d'exécution)

Dépenses : 281.663,51 €

Recettes : 281.663,51 €

<u>Dépenses :</u>	281.663,51 €
Dépenses d'équipement :	207.090,00 €
Charges financières :	67.416,51 €
Opérations d'ordre :	7.157,00 €
<u>Recettes :</u>	281.663,51 €
Reste à réaliser sur divers programmes :	113.098,32 €
Virement section exploitation :	58.607,54 €
Opérations d'ordre :	35.700,00 €
Résultat reporté :	74.257,65 €

Les principales recettes de ce budget sont la vente d'eau aux abonnés pour 150 000 € ainsi que les redevances pollution à hauteur de 22 000 €, assainissement collectif à hauteur de 74 000 € et modernisation des réseaux à hauteur 12 500 € soit un total de 258 000 €. Ces recettes sont conformes à un montant de redevance fixée par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2013, à la demande de l'agence de l'eau, à hauteur de 279.52 €.

Au compte 747 est également prévu un virement du budget général au budget eau et assainissement d'un montant de 29 000 €

Monsieur KUHN demande le report in extenso dans le présent compte rendu de l'intervention écrite dont il fait lecture (cf. pièce jointe).

VOTE : POUR 12 CONTRE ABSTENTIONS 3

3) Pour le Budget des Pompes Funèbres (Restes à réaliser compris)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 60.560,00 €
Recettes : 60.560,00 €

Dépenses : 60.560,00 €
67 Charges exceptionnelles : 19.280,00 €
022 Dépenses imprévues : 2.720,00 €
Opérations d'ordre : 38.560,00 €

Recettes : 60.560,00 €
70 Produits des services : 2.000,00 €
77 Produits exceptionnels : 58.560,00 €

Section d'Investissement (y compris RAR et solde d'exécution)

Dépenses : 88.205,43 €
Recettes : 88.205,43 €

Dépenses : 88.205,43 €
Dépenses d'équipement : 4.277,54 €
001 Déficit 2013 : 83.927,89 €

Recettes : 88.205,43 €
Recettes d'équipement : 38.560,00 €
Recettes financières :
(FCTVA+excédent de fonctionnement capitalisé) : 49.645,43 €

Au compte 774 est prévu un virement du budget général au budget des Pompes Funèbres d'un montant de 20 000 € qui s'ajoute au 38 500 € correspondant à la reprise de la vente de trois caveaux effectuée l'an dernier ainsi qu'à la vente prévisionnelle de trois autres caveaux en 2014.

VOTE : POUR 12 CONTRE ABSTENTIONS 3

4) Pour le Budget Lotissement La Ribière

Section de Fonctionnement

Dépenses : 507.274,00 €
Recettes : 507.274,00 €

Dépenses : 507.274,00 €
Opérations d'ordre : 507.274,00 €

<u>Recettes :</u>	507.274,00 €
<i>Recettes réelles :</i>	156.480,00 €
<i>Recettes d'ordre :</i>	350.794,00 €

Section d'Investissement

Dépenses :	701.588,00 €
Recettes :	701.588,00 €

<u>Dépenses :</u>	701.588,00 €
<i>335 Travaux en cours :</i>	350.794,00 €
<i>Solde d'exécution :</i>	350.794,00 €

<u>Recettes :</u>	701.588,00 €
<i>16 Dettes :</i>	194.314,00 €
<i>010 stock :</i>	507.274,00 €

Ce budget sert de support à l'opération de création du lotissement la Ribière et de vente des lots réalisés. Une fois cette opération terminée il sera clôturé et son résultat reversé au budget général de la commune qui en assure l'équilibre par le compte 276348.

VOTE : POUR 12 CONTRE ABSTENTIONS 3

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire signale qu'un agent doit avancer de grade au mois de juillet prochain.

Il propose, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et à la proposition du centre de gestion 04, de modifier le tableau des effectifs.

Les modifications à apporter au tableau des effectifs sont les suivantes :

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial 1ère classe à temps complet,

VOTE : POUR 15 CONTRE ABSTENTION

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire informe le conseil que suivant l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs de la commune. En effet, la durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Il rappelle que cette commission, outre le Maire qui en assure la Présidence, comprend six commissaires titulaires dans les communes de moins de 2000 habitants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leur droits civiques, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les

circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le service des impôts au vu d'une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants proposés par le Conseil Municipal.

Il signale avoir reçu par mail aujourd'hui même à 11h11 la candidature de Monsieur BERLANDI.

Il propose au conseil de se prononcer sur la liste suivante :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Christiane BETTINI	Olivier ROSSI
Andrée TYTGAT	Georges CRAMARO
Gérard MENGEAUD	Marie-José VIARENGO
André HONNORATY	Claudie DOSSOLIN
Robert GAYDE	Jean MAZZOLI
Brigitte MARCEL	Fanny PELLEGRIN
Daniel SCHECK	Suzanne HENRY
Jean-Louis DAMON	Jean-Jacques BLANC
Robert DANIEL	Alain CHANDRE
Carine CALVI	Pierre OLIVIER
Guy MALAVARD (extérieur)	Christine PIACENTINO
Jean FENOUIL	Elisabeth GONZALES (extérieur)

VOTE : POUR 12

CONTRE

ABSTENTIONS 3

ACQUISITION DU CAMPUS PLATON

Le Maire, suite aux entretiens, courriers et accords de M. BERLO, administrateur du campus, propose d'officialiser l'opération d'acquisition du bâtiment dit "Campus Européen Platon" au prix de 1 150 000 €. Il rappelle les différentes visites effectuées sur ce bâtiment avec les représentants des institutions partenaires que sont l'Etat en la personne des sous-préfets de Castellane, le Conseil Régional en la personne de Jean-Yves ROUX, vice-président délégué à l'aménagement du territoire et le Conseil général en la personne de son Président, Gilbert SAUVAN. Il rappelle également les visites effectuées avec les différents services et professionnels intéressés pour y transférer leurs locaux.

Il demande au conseil municipal son accord de principe pour engager cette opération et l'autoriser à rechercher les financements nécessaires et à lancer les demandes de subventions.

Monsieur MAZZOLI rappelle que le budget prévisionnel 2014 qui vient d'être voté comporte en dépenses d'investissement une opération intitulé "Campus Européen Platon", sur laquelle est inscrite une somme de 200 000 € qui peut permettre d'engager les études préalables.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce dossier reviendra devant le conseil municipal pour la validation du plan de financement de l'acquisition.

Monsieur KUHN est favorable à cette acquisition et demande le report in extenso dans le présent compte rendu de l'intervention écrite dont il fait lecture (cf. pièce jointe).

ACQUISITION ET CESSION DE L'ACCES AU CHEMIN DE LA BEITE

Afin de régulariser définitivement l'accès au chemin de la Beïte, le Maire propose d'acquérir une partie de la parcelle B 978 soit 81 m² au prix de 38 € le m² pour en faire le chemin d'accès à la Beïte et de vendre le chemin communal soit 51 m² au prix de 38€ le m² situé devant la copropriété dite "Pellegrin" aux copropriétaires.

VOTE : POUR 15

CONTRE

ABSTENTION

CONTRAT D'AXE CHEMINS DE FER DE PROVENCE

A travers sa politique de transport et de déplacement, la Région PACA s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche globale d'amélioration de l'accessibilité du territoire régional. Le plan d'investissement pluriannuel sur le chemin de fer de Provence s'inscrit dans une démarche de régénération et de modernisation de la ligne et d'amélioration de la qualité des services.

Le contrat d'axe a pour ambition de favoriser l'utilisation des transports en commun en mettant en œuvre une stratégie d'aménagement et de développement local du territoire.

La convention a ainsi pour objet de préciser les éléments fondateurs du contrat d'axe, nouvelle politique territoriale proposée par la Région. Il s'agit de détailler les orientations stratégiques d'aménagement, et de signifier l'engagement des signataires à les mettre en œuvre dans leur projet d'aménagement et de planification territoriale et urbaine autour d'une ligne existante.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération relatif à cette opération.

Monsieur KUHN demande le report in extenso dans le présent compte rendu de l'intervention écrite dont il fait lecture (cf. pièce jointe).

Monsieur MAZZOLI confirme que le conseil communautaire délibérera à son tour le 30 avril prochain de cette question comme l'on déjà fait les conseils communautaires du haut Verdon et du moyen Verdon. Il refait la genèse de ce contrat d'axe qui trouve son origine dans l'étude stratégique menée par le pays A3V sur la valorisation de la ligne de Chemin de Fer de Provence dans sa partie haute et se félicite de l'unanimité qui existe entre les différents partenaires sur cette question.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce contrat d'axe.

VOTE : POUR 15

CONTRE

ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES**Proposition de motion contre la suppression des Conseils départementaux:**

Monsieur le Maire donne lecture de la motion qu'il propose au vote du conseil municipal suite à la déclaration de politique générale du premier ministre prononcée devant l'Assemblée Nationale.

Monsieur KUHN juge prématuré le vote d'une telle motion

VOTE : POUR 12

CONTRE

ABSTENTION 3

Madame AGOSTINI demande ce qui est prévu dans le cadre du centenaire de la première guerre mondiale. Monsieur le Maire lui répond qu'il est un peu tôt sachant que les manifestations relatives à cette commémoration seront directement liées aux cérémonies du 11 novembre.

Elle pose la question du nettoyage du monument aux Morts.

Monsieur JORNET signale que la commission des travaux s'était déjà penchée sur cette question et que les spécialistes qui ont étudié le Monument préconisent avant tout de le laisser en état. En effet, la couche grisâtre qui le recouvre assure une véritable protection de la pierre même si cela peut lui donner un aspect sale.

INFORMATIONS DIVERSES

En réponse à une question de Monsieur Philippe RIGAULT, Monsieur JORNET signale que la commission des travaux se réunira le vendredi 09 mai à 18h30 et que les convocations ont été adressées à tous les membres de cette commission.

L'ordre du jour étant terminé, les informations données et les questions épuisées, la séance est levée à 22h35.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2014

Le budget 2014 de la commune a été bâti avec des taux d'imposition des trois taxes directes locales qui resteront les mêmes qu'en 2013. De fait à taux constant le produit attendu cette année est le suivant :

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2014 sont :

- Taxe d'habitation1.611.000
- Taxe foncière bâtie1.279.000
- Taxe foncière non bâtie10.900
- CFE271.500

Les taux proposés pour 2014 sont :

- Taxe d'habitation20.74 %
- Taxe foncière bâtie30,55 %
- Taxe foncière non bâtie94.37 %
- CFE23.85 %

Ce qui apporte au budget communal :

- Taxe d'habitation334.121,00 €
- Taxe foncière bâtie390.735,00 €
- Taxe foncière non bâtie10.286,00 €
- CFE64.753,00 €

Soit un total de799.895,00 €

Je demande au conseil municipal
- d'adopter les taux ainsi proposés pour 2014.

Francis KUHN : je demande que les observations qui vont suivre soient reportées in extenso au procès-verbal

J'ai eu connaissance de ces éléments jeudi 24 avril dernier lors de la commission des finances ; comme je l'ai indiqué à cette occasion, la présentation du budget dont le vote est prévu dans la suite de l'ordre du jour, minimise le niveau réel des recettes de fonctionnement qui seront certainement supérieures aux chiffres inscrits au projet de budget que nous avons examiné ; cette affirmation découle de la comparaison des prévisions 2014 avec les recettes réelles encaissées en 2013.

J'estime la différence à plus de 85.000 euros, soit 10,63 % du total des recettes des 4 taxes locales. Appliqué aux taux, ce pourcentage permettrait donc de baisser les taux, et d'obtenir les taux respectifs suivants :

	taux nouveaux	anciens taux
- Taxe d'habitation	18,54%	20,74%
- Taxe foncière bâtie	27,30%	30,55%
- Taxe foncière non bâtie	84,34%	94,37%
- CFE	21,31%	23,85%

Conduisant à un abaissement de la recette des impôts directs de 85000 euros, qui passerait de 799.895 euros à 714866 euros. La conséquence serait une baisse des taxes locales payées par le contribuable annotain, pour la commune, de 10,63 %, ce qui n'est tout de même pas négligeable.

L'explication qui m'a été donnée est qu'il vaut mieux conserver les taux actuels, afin de pouvoir faire face, soit à des dépenses de fonctionnement nouvelles, imprévues, soit générer des capacités d'autofinancement du budget d'investissement. Dans cette hypothèse, la transparence financière aurait consisté à prévoir des recettes proches de la réalité, au lieu de les sous-estimer, et d'inscrire, en effet, des crédits de dépenses imprévues (pour 85.000 euros, donc) ou bien de prévoir un abondement de la section d'investissement, permettant d'inscrire 85.000 euros supplémentaires de crédits, soit sur le projet piscine, ou celui du Campus, ou tout autre projet, même purement prévisionnel.

Nous nous abstiendrons donc sur cette proposition de vote des taux.

VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION

VOTE DU BUDGET 2014 DE LA COMMUNE D'ANNOT ET DE SES BUDGETS ANNEXES
REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT, REGIE DES POMPES FUNEBRES,
LOTISSEMENT LA RIBIERE

Après la reprise des résultats antérieurs, la prise en compte des affectations de résultats, et le vote des taux des impôts locaux ainsi que de la redevance eau et assainissement, les budgets pour 2014, s'équilibrent, en recettes et en dépenses comme suit :

1) Pour le Bud

get Principal (Restes à réaliser compris)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2.559.200,23 €
Recettes : 2.559.200,23 €

Dépenses :2.559.200,23 €

- 011 Charges à caractères général :894.187,19 € (dont 310 k€ travaux de voirie Bâtiment)
- 012 Charges de personnel :515.546,72 €
- 014 Atténuations de produits9.166,00 €
- 65 Charges de gestion courantes :229.110,82 € (SDIS, OT, Asso, dotations budgets,...)
- 66 Charges financières :90.841,89 € (intérêts d'emprunts)
- 67 Charges exceptionnelles :1.500,00 €
- 022 Dépenses imprévues :64.347,61 €
- Total des dépenses réelles :1.804.700,23 €

023 Virement à la section d'Investissement :750.000,00 €
 042 opération d'ordre4 500.00 €

Recettes :2.559.200,23 €

- 70 Produits des services40.195,00 € (dont Piscine et Ecole de musique)
- 73 Impôts et taxes :992.424,00 € (Impôts, droits de place, taxe additionnelle)
- 74 Dotations et Participations :581.238,00 €
- 75 Revenus des immeubles :160.200,00 €
- 76 Produits financiers :72,61 €
- 77 Produits exceptionnels :5.425,00 €
- 002 Résultat reporté :774.645,62 €
- 013 Produits exceptionnel et atténuation charges 5.000,00 €

Section d'Investissement (y compris RAR et solde d'exécution)

Dépenses : 1.436.252,70 €
Recettes : 1.436.252,70 €

Dépenses :1.436.252,70 €

Reste à réaliser sur divers programmes :332.437,55 €
Nouvelles Dépenses d'équipement:697.000,00 €
Charges financières :305.814,00 €
Dépenses imprévues :101.001,15 €

Recettes d'Investissement :1.436.252,70 €

Reste à réaliser sur divers programmes278.237,18 €
FCTVA :174.600,00 €
Excédent de fonctionnement 2013(1068) :70.572,13 €
Virement de la section de fonctionnement 2014 : .750.000,00 €
Opération d'ordre4 500.00 €
Produits de cessions d'immobilisation93.324,56 €
Solde positif65.018,83 €

Francis KUHN : je demande que les observations qui vont suivre soient reportées in extenso au procès-verbal

Lors de la commission des finances de jeudi dernier, nous avons travaillé sur ce projet de budget et j'ai fait un certain nombre de remarques :

- d'une part, les montants des restes à réaliser reportés dans ce budget sont différents de ceux qui ont été votés lors de l'adoption du compte administratif de l'exercice 2013,
- d'autre part, s'agissant des dépenses de fonctionnement, le chapitre 011 – charges à caractère général, passe à 894.187,19 euros prévus, quand ce chiffre était de 690.750,00 lors du vote du budget prévisionnel de 2013, et un montant réellement dépensé (mandats émis) de 479.811,61. La différence entre le prévu 2014 et le prévu 2013 est de 29,45 %, et entre le prévu 2014 et le réalisé 2013, de 46,34 %.

En réponse à mes questions, il m'a été précisé que les 2 principaux postes en augmentation étaient les articles 61522, « entretien des bâtiments » et 61523, « entretien voies et réseaux », totalisant 96.616,94 euros de mandats émis en 2013, et une prévision de 310.000 euros en 2014. Cette augmentation plus que substantielle est due à des factures non payées en 2013, et, semble-t-il, non connues à la date du vote du compte administratif 2013, lors de la séance du 3 mars dernier. D'après mes calculs, il s'agit donc d'un montant total de factures avoisinant 200.000 euros qui passe ainsi sur le budget 2014, au motif d'un décalage entre l'exécution des travaux, et la réception des factures. Ces factures devaient, a minima, faire l'objet d'un engagement, au moment de la passation des commandes, et, in fine, impacter le montant des restes à réaliser constatés au 31 décembre.

Ainsi, les chiffres présentés lors du vote du compte administratif auraient été plus proches de la règle selon laquelle les comptes doivent être sincères et réguliers.

Une remarque nouvelle par rapport à la commission des finances de jeudi dernier : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales versé en 2013 fut d'un montant de 9.166 euros et la somme prévue en 2014 est identique ; or, sur le budget de la communauté de communes, cette somme augmente considérablement tant en

dépenses (de 6.438 euros à 33.773) qu'en recettes (de 9.811 euros à 50.302) : il serait donc judicieux de vérifier la pertinence de ce chiffre

- s'agissant des recettes de fonctionnement, et comme je l'ai déjà indiqué tout à l'heure, les sommes inscrites aux chapitres 70, 73, 74, et 75, sont systématiquement minimisées par rapport aux recettes réelles constatées lors du vote du compte administratif 2013 : le réalisé 2013 est de 1.867.138, 60 euros, pour un prévu en 2014 de 1.779.057 euros et en 2013 de 1.757.969 euros. Il y a donc 88.081 euros d'écart entre la prévision 2014 et le réalisé de 2013.

Comme je l'ai précisé tout à l'heure, il eut été plus transparent de constater les perspectives réelles de recettes et, au cas d'un reliquat financier positif sur la section de fonctionnement, d'augmenter le transfert vers la section d'investissement, permettant ainsi d'abonder en autofinancement les projets et opérations prévus ou à prévoir.

- enfin, s'agissant de la section d'investissement, un certain nombre d'opérations sont inscrites, pour 697.000 euros, dont 250.000 non précisément affectés, et d'autres à des opérations, comme le Campus Platon pour 200.000 euros, ou encore la maison des arts et traditions (40.000 euros), projet auquel nous sommes opposés, ou la salle polyvalente (50.000 euros) ou encore la voie Remoti (50.000 euros) et l'étude d'une passerelle sur la Vaire (20.000 euros) ; le détail de calcul de ces montants n'a pas été exposé et la commission des travaux ne s'est pas prononcée.

La bonne nouvelle de ce budget d'investissement est l'absence de recours à l'emprunt et la perspective de subventions, à condition, bien sûr, de les demander pour les opérations prévues.

Lors de nos différents entretiens post-scrutin du 23 mars dernier, vous avez affirmé que vous souhaitiez mettre en place un budget reprenant les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services et renvoyer aux travaux des commissions la mise en place des projets et opérations, tant dans leur définition que leur financement.

Or ce budget d'investissement procède d'ores et déjà à des affectations par opérations. Cette présentation ne nous convient pas, car elle court-circuite le travail des commissions et nous ne voyons pas, pour autant, se dégager de véritables choix de politique générale pour l'année, voire à plus longue échéance.

Toutes ces explications et observations nous conduisent finalement à vous indiquer que nous nous abstiendrons de voter ce budget.

VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION

2) Pour le Budget de l'Eau et de l'Assainissement (Restes à réaliser compris)

Section de Fonctionnement

Dépenses : 361.060,11 €
Recettes : 361.060,11 €

Dépenses : 361.060,11 €

011 Charges à caractères général :116.193,93 €
65 Créances irrécouvrables :7.200,00 €
66 Charges financières :131.640,15 €
67 Charges exceptionnelles :1 500,00 €
022 Dépenses imprévues :10.218,49 €
Total des dépenses réelles :266.752,57 €

(intérêts d'emprunts)

042 Opérations d'ordre :35 700,00 €
023 Virement à la section d'investissement58.607,54 €

} 361.060,11 €

Recettes : 361.060,11 €

70 Produits des services258.500,00 €
74 Dotations et participations35.000,00 €
042 Opération d'ordre 7157,00 €
002 Excédent 201260.403,11 €

Section d'Investissement (y compris RAR et solde d'exécution)

Dépenses : 281.663,51 €
Recettes : 281.663,51 €

Dépenses : 281.663,51 €
Reste à réaliser 0,00 €
Nouvelles Dépenses d'équipement:207.090,00 €
Charges financières :67.416,51 €
Opération d'ordre7.157,00 €

Recettes : 281.663,51 €
Reste à réaliser sur divers programmes :113.098,32 €
Virement section exploitation58.607,54 €
Opération d'ordre :35.700,00 €
Résultat reporté74.257,65 €

Francis KUHN : je demande que les observations qui vont suivre soient reportées in extenso au procès-verbal

Lors de la commission des finances de jeudi dernier, nous avons également travaillé sur ce projet de budget qui est basé sur les tarifications en vigueur, tant pour l'eau que pour l'assainissement.

Or le vote des tarifs en question n'est pas prévu à l'ordre du jour de cette séance : d'une part, nous aurions souhaité faire valoir certaines observations sur ces tarifs, notamment ceux appliqués aux commerçants et entreprises, et d'autre part, le vote en l'état de ce budget empêchera, en principe, toute modification desdits tarifs.

Par ailleurs, certaines opérations sont d'ores et déjà prévues en investissement, sans que la commission des travaux n'ait pu en débattre, même si ces opérations s'inscrivent dans la continuité des projets antérieurs.

Toutes ces explications et observations nous conduisent à vous indiquer que nous nous abstiendrons de voter ce budget.

VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION

ACQUISITION DU CAMPUS PLATON

Suite à nos entretiens-, courriers et accords de M BERLO, administrateur du campus-, je propose d'officialiser l'opération d'acquisition du bâtiment dit "campus Platon" au prix de 1 150 000 €.

Sachant que cette opération est inscrite au budget

Je demande au conseil municipal de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition, de valider cette acquisition au prix de 1 150 000 €, de m'autoriser à rechercher les financements nécessaires et de lancer les demandes de subventions.

Francis KUHN : nous sommes favorables à l'acquisition du Campus, projet qui figure dans notre programme, avec une description et un calendrier de mise en œuvre précis.

Nous ne pouvons cependant, et en l'état, nous prononcer favorablement sur ce texte de délibération pour les raisons suivantes, que nous vous demandons de reporter in extenso au procès-verbal :

1 - le budget 2014, tel que présenté en commission des finances jeudi 24 avril dernier, ne prévoit que 200.000 euros pour le Campus, inscrits au compte 23 (compte de travaux), or, comme vous le savez, ni le conseil municipal, ni le maire, ordonnateur, ne peuvent engager de dépenses, ici 1.150.000 euros pour l'acquisition (compte 21), si les crédits correspondants ne figurent pas au budget en cours d'exécution et une délibération, rédigée tel que proposé, serait illégale

En effet, à un engagement juridique, et la délibération constituerait effectivement un engagement juridique, doit correspondre un engagement comptable, en principe préalable et sous la responsabilité de l'ordonnateur, consistant à réserver les crédits budgétaires correspondants jusqu'au mandatement.

2 - le projet de réaménagement (quels services, quelles règles de fonctionnement, quelles modalités d'affectation des logements, ...) n'est pas explicité, ni discuté : nous souhaitons que le projet soit discuté et validé en commission des travaux ou en commission des finances, ou les 2.

3 - nous ne donnerons notre accord que si le projet est détaillé et après avoir vérifié qu'il correspond vraiment aux besoins de la population.

4 - nous ne sommes pas non plus d'accord pour approuver un projet dont le financement n'est pas détaillé : hormis le coût d'acquisition, quelle est la part des études et de la maîtrise d'œuvre, la part des travaux de réaménagement, la part de subventions, la part d'autofinancement, la part financée sur emprunt, les revenus locatifs estimés, etc.. ?

Sauf modification du texte de cette délibération, tenant compte de nos observations, nous ne pouvons que nous abstenir.

VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION

CONTRAT D'AXE CHEMINS DE FER DE PROVENCE

A travers sa politique de transport et de déplacement, la Région PACA s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche globale d'amélioration de l'accessibilité du territoire régional. Le plan d'investissement pluriannuel sur le chemin de fer de Provence s'inscrit dans une démarche de régénération et de modernisation de la ligne et d'amélioration de la qualité des services.

Le contrat d'axe a pour ambition de favoriser l'utilisation des transports en commun en mettant en oeuvre une stratégie d'aménagement et de développement local du territoire.

La convention a ainsi pour objet de préciser les éléments fondateurs du contrat d'axe, nouvelle politique territoriale proposée par la Région. Il s'agit de détailler les orientations stratégiques d'aménagement, et de signifier l'engagement des signataires à les mettre en oeuvre dans leurs projets d'aménagement et de planification territoriale et urbaine autour d'une ligne existante.

Je demande au conseil municipal de m'autoriser à signer ce contrat d'axe.

Francis KUHN : nous sommes favorables à la signature d'un contrat d'axe avec l'ensemble des partenaires concernés. Il est regrettable que le projet de contrat n'ait pas été transmis aux conseillers.

Nous supposons qu'il s'agit du même document qui est soumis au conseil communautaire de mercredi prochain ?

Nous aurions aussi souhaité que le conseil municipal, ou tout du moins la commission des travaux, puisse prendre connaissance de l'avancement des études, notamment du rendu de l'étude de paysage confiée par les 3 conseils de développement à l'école du paysage, et présenté lors d'un séminaire qui s'est tenu à BARREME le 4 avril dernier.

Il n'y a pas de doute que l'engagement du projet de contrat d'axe est un enjeu majeur pour ANNOT : le secteur de la gare est un secteur sinistré, et depuis longtemps : or c'est par là qu'arrivent une grande partie des visiteurs et, en particulier, ceux qui prennent le train à vapeur pour visiter et se restaurer à ANNOT. Plus largement, la destination touristique ANNOT doit être mise en valeur grâce à ce contrat d'axe.

Aussi, les aménagements nécessaires doivent être engagés au plus vite et, à notre sens, au niveau communautaire, afin que l'ensemble des villages bénéficie de l'augmentation de l'activité de transports, notamment sur le plan touristique.

A ce sujet, nous avons plusieurs remarques sur le projet de contrat :

- tout d'abord, la question de la gouvernance reste peu explicite : comment la commune sera-t-elle représentée au sein des comités de pilotage et technique ?

- ensuite, les collectivités locales et EPCI s'engagent à s'impliquer financièrement dans les projets concernant leur territoire.

La vigilance est donc nécessaire, mais aussi une participation active aux travaux qui sont en cours, voire même l'élaboration de propositions émanant de la commune, sans attendre les études menées par la Région et le Pays.

Nous redemandons donc que le conseil municipal soit plus précisément informé des études en cours et des perspectives à moyen et long terme de ce futur contrat d'axe.

VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION